

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 11 février 2026

Convocation du 30/01/2026

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 13/02/2026.

L'an deux mil vingt-six, le onze du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Armelle PONCET, maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Yvonne FREMONT, Anne MAYER et Frédéric BRUERE.

Absents : Mireille FOURMOND, Olivier CHARRIER, Philippe VARIN, Vincenzo AGRELO. et Christophe GAIGNON.

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2026-07 AFFECTATION DES RESULTATS 2025 EN 2026 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal de La Breille-Les-Pins réuni sous la présidence de Madame Armelle PONCET après avoir adopté le CFU (compte financier unique) de l'exercice 2025 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	207.541,03 €
Report à nouveau solde créditeur 110	
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025	725.308,77 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution avec les résultats antérieurs	- 15.586,66 €
---	---------------

Restes à réaliser : Dépenses	Restes à réaliser : Recettes	Soldes des restes à réaliser :
	0	0

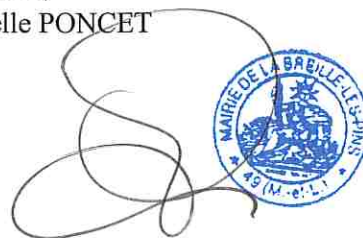
Besoin de financement à la section d'investissement	-15.586,66 €
---	--------------

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	-15.586,66 €
2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent ou déficit de fonctionnement reporté »	709.722,11 €

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 12/02/2026
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 12/02/2026
Et de la mise en ligne le 12/02/2026

Le secrétaire

